

## PROCEDURE DE DISTRIBUTION DES TENUES DE STAGE IFSI-IFAS

### Quelques règles à respecter :

- ✓ Mme GUEZENNEC Irène (Tél : 02.96.05.72.26 - Mail : [linge.ifps.lannion@armorsante.bzh](mailto:linge.ifps.lannion@armorsante.bzh)) est la personne référente pour la remise de vos tenues de stage. Elle est présente à l'IFPS de Lannion du Lundi au Jeudi de 8 h 00 à 11 h 00 et de 15 h 00 à 15 h 45.  
**Important : Aucune distribution de tenues les vendredis.**  
En cas d'absence de Mme GUEZENNEC, prendre contact auprès de Nathalie DRACK (Centre de Recherches et de Ressources Documentaires).
- ✓ 4 tenues vous seront remises chaque semaine lors de vos stages. Ces tenues demeurent la propriété de l'IFPS de Lannion.
- ✓ Lors de la prise de contact avec le responsable du terrain de stage, l'informer systématiquement de la nécessité de fournir les tenues (**sauf pour le CH de Lannion-Trestel et les cabinets libéraux**).  
*Référence texte : Instruction N° DGOS/RH1/2020/155 du 9 septembre 2020 relative à la mise à disposition des étudiants et élèves en santé non médicaux, de tenues professionnelles gérées et entretenues par les structures d'accueil en stage.*
- ✓ Pas de pli couture dans le bas des pantalons (le bas doit être plié).
- ✓ Utiliser la pochette plastique qui vous a été remise dans le fond de la poche afin de ne pas tâcher la tunique.
- ✓ Les étudiants en stage à Guingamp/Lannion-Trestel/Paimpol/Bon Sauveur Bégard doivent mettre leurs tenues sales dans les sacs blancs du vestiaire de leur lieu de stage. Les tenues propres reviennent à la lingerie de l'IFPS de Lannion.
- ✓ Les étudiants/élèves devront avoir remis la totalité des tenues prêtées à la **fin de leur stage** ou lors d'une interruption en cours d'année dans **un état d'usure normale**.